TRANSPORTS SCOLAIRES - REGIE TRANSPORTS SCOLAIRES DE MURS - BP - 2025 Accuse certifié executoire

Réception par le préfet : 08/04/2025 Publication : 24/03/2025 IV - ANNEXES Pour l'autorité compétente par délégation ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice: 10 Nombre de membres présents : 6 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES: Pour: 10 Contre : 0 Abstentions: 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) Monsieur le Maire,

A Murs le 24/03/2025 (1) Monsieur le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Murs, le 24/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



ACHARD Patrick , CONSEILLER	Affle
ARENA Xavier , Maire	1 tuus
BOUYGES Philippe , CONSEILLER	
BRIEULLE André , CONSEILLER	Malle
COELHO-COSTA Laure , 3e ADJOINTE	
HAESEVOETS Patricia , 2e ADJOINTE	
MALBEC Christian , 1er ADJOINT	Johns
NOLLET Catherine , CONSEILLERE	Chlober
PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve , CONSEILLERE	CN OLDER
VAYSON DE PRADENNE Bruno , CONSEILLER	Auto

Certifié exécutoire par (1) Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 08.04 & 🕾

A MURS, le 68.04 625

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.